



Ville de  
**Fleury-  
Mérogis**

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt trois juin, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est assemblé en mairie de Fleury-Mérogis, en séance ordinaire, sous la présidence de Aline CABEZA, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire

**Date de convocation :** **17/06/2014**  
**Date d'affichage :** **17/06/2014**  
**En exercice :** 29  
**Présents :** 22  
**Votants :** 26

**Présents :** Aline CABEZA, Jean-Marc FRESIL, Nathalie BATARD, Claude BOUTIN, Nadia LE GUERN, Didier RAJOBSON, Alexandra LE FOLL, Germain BATAIS, Célia LEGENTY, Stéphane BERNARD, Catherine DEGOUL, Ahmed NACEH, Nathalie CLAVIER, Faouzi CHERCHALI, Plamena MAIN, Ruben COLLETTE, Gisèle BIKANDOU, Didier FILLAT, Caroline SEVERIN, Bruno HYSON, Virgine DEC, Clotilde CLAVIER

**Excusés :** David DERROUET pouvoir à Aline CABEZA, Karine RANVIER pouvoir à Alexandra LE FOLL, Joseph JASMIN, Boualem BENAOUA, Martine CHABOT pouvoir à Caroline SEVERIN, Abdel YASSINE pouvoir à Clotilde CLAVIER, Annie SALTZMANN

**Secrétaire de séance :** Stéphane BERNARD

- 75/14 Marché à procédure adaptée pour l'entretien des terrains de sport de la ville avec la société SOTREN pour un montant de 19089,60 € TTC
- 76/14 Convention de prestation entre la ville de Fleury-Mérogis et la base nautique de l'Ouest pour le mini séjour des 22/07 et 23/07/2014, et 19/08 et 20/08/2014 du centre de loisirs pour un montant total de 884,00 € TTC
- 77/14 Signature d'un contrat entre la mairie et la Ferme de trait « La Michaudière » pour les séniors le 20/06/2014 pour un montant de 1800,00 € TTC
- 78/14 Convention avec Moi-même Production le 21 juin 2014 dans le cadre de la fête de la ville pour un montant de 1800,00 € TTC
- 79/14 Mini séjour du 21 au 25/07/2014 avec le Syndicat mixte d'étude d'aménagement et de gestion de la base de loisirs du Val de Seine pour le centre de loisirs pour un montant de 554,40 € TTC
- 80/14 Mini séjour du 18 au 22/08/2014 avec le Syndicat mixte d'étude d'aménagement et de gestion de la base de loisirs du Val de Seine pour le centre de loisirs pour un montant de 690,40 € TTC
- 81/14 Formation à l'invention vocale au beatboxing- pour un enseignant du CMA et d'un montant de 345,00 € TTC
- 82/14 Avenant au marché à procédure adaptée en plus ou moins value pour les travaux complémentaires de viabilisation de la tranche 2 des Joncs Marins avec la société Médinger pour un montant de 45 938,50 € HT
- 83/14 Assurance responsabilité civile avenant n°2- Révision de la cotisation 2013 pour un montant de 1512,06 € TTC
- 84/14 Convention Fête des voisins avec l'association FLAC pour la réalisation d'un atelier créatif le 28/05/2014 pour un montant de 800 € TTC
- 85/14 Marché à procédure adaptée pour l'aménagement des locaux de la crèche multi accueil Rue de l'écoute s'il pleut, Lot 1 : Façade à ossature bois préfabriquée avec menuiseries intégrées avec option menuiseries PVC, avec la Société E2G Construction pour un montant de 65 307,48 € TTC
- 86/14 Nomination d'un mandataire suppléant pour la régie d'avances du centre de loisirs pour le mois de juillet 2014
- 87/14 Marché à procédure adaptée de mobilier d'équipements pour la ville de Fleury-Mérogis, Lot 5 : éveil et motricité avec la société SEJER mandataire au groupement SEJER- Interforum pour un montant de 22 392,46 € TTC
- 88/14 Signature d'une convention pour un séjour aux Baléares entre la mairie et Karavel pour les séniors du 21/09/2014 au 28/09/2014 pour un montant de 14 770,00 € TTC
- 89/14 Signature d'un contrat entre la mairie et Scène 2000- RAFFI Philipossian le 28/06/2014 dans le cadre d'un thé dansant pour les séniors pour un montant de 390,00 € TTC
- 90/14 Contrat de cession avec la compagnie TG le 21/06/2014 dans le cadre de la fête de la ville pour un montant de 2700,00 € TTC
- 91/14 Contrat de cession avec l'association Fabrica'son le 05/07/2014 dans le cadre du projet Jazz aux Marcilles pour un montant de 1500,00 € TTC
- 92/14 Convention avec la ville Sainte Geneviève des Bois pour les frais de scolarité pour un montant de 686,02 € TTC
- 93/14 Avenant au marché à procédure adaptée pour la mission de maîtrise d'œuvre : agrandissement et réhabilitation de la maison de la petite enfance avec FRED PETR Architectures pour un montant de 11 486,40 € TTC
- 94/14 Avenant à la convention de partenariat avec l'association Animakt le 21 juin 2014 dans le cadre de la fête de la ville pour un montant de 10 364,00 € TTC

95/14 Avenant en moins value au marché à procédure adaptée avec la société AGD suite à l'évolution réglementaire conduisant à modifier des travaux du marché de réhabilitation de la maison de la petite enfance pour un montant de – 9371,42 € HT  
 96/14 Avenant en moins value au marché à procédure adaptée avec la société DERICHEBOURG suite à l'évolution réglementaire conduisant à modifier des travaux du marché de réhabilitation de la maison de la petite enfance pour un montant de – 16 510,88 € HT

97/14 Avenant en moins value au marché à procédure adaptée avec la société DELCLOIX suite à l'évolution réglementaire conduisant à modifier des travaux du marché de réhabilitation de la maison de la petite enfance pour un montant de – 6050,16 € HT

98/14 Avenant en moins value au marché à procédure adaptée avec la société ELECTROFROID suite à l'évolution réglementaire conduisant à modifier des travaux du marché de réhabilitation de la maison de la petite enfance pour un montant de – 16 475,00 € HT

99/14 Convention de formation professionnelle – formation des élus pour un montant de 696 € TTC

100/14 Marché à procédure adaptée de mobilier et d'équipements pour la Ville de Fleury-Mérogis – Lot 1 : Mobilier et équipements scolaires maternels, avec la Société DELAGRAVE, pour un montant de 44 027.80€ TTC

101/14 Marché à procédure adaptée de mobilier et d'équipements pour la Ville de Fleury-Mérogis – Lot 2 : Mobilier et équipements scolaires élémentaires, avec la Société DELAGRAVE pour un montant de 35 584.52 € TTC

102/14 Marché à procédure adaptée de mobilier et d'équipements pour la Ville de Fleury-Mérogis – Lot 4 : Mobilier et équipements restauration, avec la Société DELAGRAVE, montant 11 144.02 € TTC

### **50 - Approbation du compte de gestion**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE D'APPROUVE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 22 voix

Contre : 2 voix (Abdel YASSINE pouvoir à Clotilde CLAVIER, Clotilde CLAVIER)

Abstentions : 2 voix (Bruno HYSON, Virginie DEC)

### **51 - Compte administratif**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

	fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<b>Comptes Consolidés</b>						
<b>Résultats reportés 2012</b>		756 563,10€		12 646 266,52€		
<b>Opérations de l'exercice 2013</b>	18 645 308.38€	19 144 144.21€	12 909 873.33 €	6 957 424.27 €		
<b>Totaux</b>	18 645 308.38€	19 900 707.31 €	12 909 873.33 €	19 603 690.79 €	31 555 181.71 €	39 504 398.10 €
<b>Résultat de clôture 2013</b>		1 255 398.93 €		6 693 817.46 €		7 949 216.39 €
<b>Restes à réaliser 2013</b>			769 219.35 €			
<b>Totaux des Restes à réaliser</b>			769 219.35 €		769 219.35 €	
<b>Résultats définitifs</b>		1 255 398.93 €		5 924 598.11 €		7 179 997.04 €

2°) Constate, pour la comptabilité du budget principal, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4°) Arrête les résultats définitifs et consolidés tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations :

Pour : 21 voix

Contre : 2 voix (Abdel YASSINE pouvoir à Clotilde CLAVIER, Clotilde CLAVIER)

Abstentions : 2 voix (Bruno HYSON, Virginie DEC)

**52 - Attribution de l'intégralité des recettes des concession cimetières sur le budget communal**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ATTRIBUE** l'intégralité du produit de concessions de cimetières sur le budget principal.

**53 - Règlement intérieur du conseil municipal**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**ADOpte** le présent règlement du conseil municipal de la commune de Fleury-Mérogis en conformité avec les textes en vigueur

Pour : 22 voix

Contre : 4 voix (Bruno HYSON, Virginie DEC, Abdel YASSINE pouvoir à Clotilde CLAVIER, Clotilde CLAVIER)

**54 - Désignation des membres à la commission communale des impôts directs**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**DESIGNE** 16 membres en qualité de commissaires titulaires

**DESIGNE** en 16 membres qualité de commissaires suppléants

Pour : 24 voix

Abstentions : 2 voix (Abdel YASSINE pouvoir à Clotilde CLAVIER, Clotilde CLAVIER)

**55 - Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DIT** que cette commission sera composée d'un représentant élu :

- Monsieur ou Madame (adjoint au Maire)
- D'un représentant d'une amicale de locataires
- D'un représentant de l'association des paralysés de France

**PROCEDE** à la création de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

**PRECISE** que la liste des membres de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées sera fixée par arrêté du Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2143-43 du Code général des collectivités territoriales

**56 - Tarif occupation domaine public**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**FIXE** les tarifs exposés ci après

**PRECISE** que les tarifs fixés sont applicables à compter du caractère exécutoire de la présente décision.

**Commerces ambulants :**

ambulants par place :	
<b>occupation permanente <sup>1</sup> :</b>	
midi ou soir, par an	200 €/an
midi et soir, par an	350 €/an
<b>occupation occasionnelle :</b>	
midi ou soir, par an	100 €/an
midi et soir, par an	150 €/an
<b>taxation d'office pour occupation du domaine public non autorisée</b>	450€/mois
<b>redevance <u>additionnelle</u> en cas de non-respect de l'autorisation</b>	50 €

**Commerces fixes :**

Terrasses ouvertes par m <sup>2</sup> /an	3€/m <sup>2</sup> /an
Terrasses fermées par m <sup>2</sup> /an	10€/m <sup>2</sup> /an

mobiliers divers jardinière, étalages, chevalets, porte-menus, meubles à glaces, vitrines mobiles, appareils de cuisson, présentoirs ou portants, cyclomoteurs de livraison temporaires permanents <sup>1</sup>	 25€ m <sup>2</sup> /an 50€ m <sup>2</sup> /an
<b>taxation d'office pour occupation du domaine public non autorisée</b>	100€m <sup>2</sup> /an
<b>redevance <u>additionnelle</u> en cas de non-respect de l'autorisation</b>	50€m <sup>2</sup> /an

<sup>1</sup> pour une occupation équivalant à au moins 5 jours sur 7 sur le ou les sites autorisés  
 Toute période entamée est due. Toute surface sera arrondie au m<sup>2</sup> supérieur. Minimum de perception 1m<sup>2</sup> ou 1ml.

Tout métrage sera arrondi au métrage supérieur.

L'application d'une redevance ne vaut pas acceptation du dispositif constaté sur place.

Toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une autorisation municipale

Pour : 24 voix

Abstentions : 2 voix (Abdel YASSINE pouvoir à Clotilde CLAVIER, Clotilde CLAVIER)

#### **57 - Demande de subvention au Ministère de l'intérieur**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** la création d'un équipement pour la maison de l'emploi et de l'insertion

**AUTORISE** le Maire à demander et signer la demande de subvention au Ministère de l'Intérieur

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents

#### **58 - Demande de subvention auprès du Conseil régional Ile de France dans le cadre de l'appel à projets animation sociale des quartiers volets actions contractualisées**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**AUTORISE** le Maire à répondre à l'appel à projet du Conseil régional d'Ile de France « Animation sociale des quartiers » et à signer tous documents afférents

**SOLLICITE** les subventions du Conseil régional d'Ile de France,

**DIT** que ces dépenses sont inscrites au budget primitif 2014 de la ville.

#### **59 - Projet d'établissement CMA 2014-2020**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**SOLLICITE** le Directeur régional des affaires culturelles d'Ile de France pour une demande de renouvellement de classement par l'Etat concernant le centre musical et artistique de Fleury-Mérogis

**VALIDE** le nouveau projet d'établissement du Centre Musical et Artistique de Fleury-Mérogis pour une période de 6 ans, de 2014 à 2020.

**VALIDE** le nouveau règlement des études du Centre Musical et Artistique de Fleury-Mérogis à copter du 1er septembre 2014

**60 - Subvention aux associations projets spécifiques**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**VERSE** les subventions

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2014

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subvention 2014</b>
Bwa Bandé	<b>1000</b>
Reflét d'Outre Mer	<b>1000</b>
Ti Macatia	<b>1000</b>
Lyannaj'91	<b>1000</b>
Light up (anciens Riders)	<b>3000</b>
Les Diaprés Fleury	<b>300</b>
Robert Flaherty	<b>800</b>
EDDUFAO	<b>800</b>
Il était une fois	<b>1800</b>
Parole et équilibre	<b>200</b>
Secours Populaire	<b>1500</b>
Handball	<b>500</b>
U.S.F.M Football	<b>1800</b>
Tai-Jitsu	<b>1000</b>

Pour : 24 voix (Ahmed NACEH et Ruben COLLETTE absents au moment du vote)

**61 - Subvention de fonctionnement : syndicat force ouvrière**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**VERSE** 500 € au syndicat Force Ouvrière de Fleury-Mérogis

Pour : 23 voix (Ruben COLLETTE absent au moment du vote)

Abstentions : 2 voix (Bruno HYSON, Virginie DEC)

**62 - Tarification du CMA, de la salle André Malraux et EMS de septembre 2014 à juin 2015**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 pour une durée d'un an, l'ensemble des tarifs annexés à la présente délibération pour le CMA, la salle Malraux et l'EMS

**FIXE** les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 :

Grille des tarifs consultable au secrétariat général

Pour l'EMS : une participation de 6,50 euro par trimestre.

Pour la salle Malraux et le CMA la grille des tarifs est consultable au secrétariat général

**63 - Tarification des sorties familles**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**FIXE** les tarifs suivants pour la période estivale

Gratuité pour les moins de six ans

Enfants de moins de 18 ans: 2 €

Plus de 18 ans : 5 €

Pour : 24 voix

Abstentions : 2 voix (Abdel YASSINE pouvoir à Clotilde CLAVIER, Clotilde CLAVIER)

**64 - Tarification des séjours retraités**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**FIXE** la tarification des participations aux sorties des retraités comprenant au moins une nuitée selon le tableau suivant :

Barème de ressources par participant	Taux d'effort par participant
0 à 699 €	15%
700€ à 999€	20%
1000€ à 1199€	25%
1200 à 1299€	30%
1300€ à 1399€	35%
1400€ à 1499€	40%
1500€ à 1599€	45%
1600€ à 1699€	50%
1700€ à 1799€	70%
1800€ à 1899€	80%
Plus de 1900€	90%

**DIT** que les crédits sont ouverts en dépenses et en recettes au budget de la ville 2014

#### **65 - Convention avec la SNCF**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement

**DIT** que la convention fixe les modalités de versement

**PRECISE** que la convention est valable jusqu'au 31 décembre 2014

**DIT** que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget communal.

#### **66 - Suppression d'un poste de sage-femmes de classe supérieure et création d'un poste d'éducatrice de jeunes enfants**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

NB	POSTE SUPPRIME	Date suppression	POSTE CREE	Date de création
1	Sage-femme de classe supérieure	01/07/2014	Educateur de jeunes enfants principal de 1 <sup>ère</sup> classe	01/07/2014

**DIT** que le niveau de rémunération et le régime indemnitaire seront basés sur le grade d'éducateur de jeunes enfants principal de 1<sup>ère</sup> classe

**DIT** que les crédits sont prévus au budget 2014 de la ville.

#### **67 - Création d'un poste d'apprenti**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**FIXE** ainsi le nombre de contrats d'apprentissage en cours à 8.

**DECIDE** de conclure un contrat d'apprentissage pour un étudiant pour la durée d'obtention de son diplôme,

**AUTORISE** le Maire à signer les contrats d'apprentissage qui prendront effet à compter de la rentrée scolaire 2014.

**DIT** que la rémunération sera celle prévue par les textes et notamment celui du décret 93-162 du 2 février 1993

**DIT** que la dite délibération est reconductible.

**DIT** que les crédits sont prévus au budget 2014 de la ville.

#### **68 - Création de six postes d'adjoint technique de 2ème classe (quatre à temps non complet et de 2 à temps complet)**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**CREE**

Nombre de postes	Grade	Date de création
4	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet	01/07/2014
2	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	01/07/2014

**DIT** que le niveau de rémunération et le régime indemnitaire seront basés sur le grade d'adjoint technique de 2ème classe

**DIT** que les crédits sont prévus au budget 2014 de la ville.

Pour : 22 voix

Abstentions : 4 voix (Bruno HYSON, Virginie DEC, Abdel YASSINE pouvoir à Clotilde CLAVIER, Clotilde CLAVIER)

### **69 - Modification du taux d'emploi d'assistants d'enseignement artistique**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**MODIFIE** à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 les postes suivants :

- 1 poste d'Assistant d'enseignement artistique « Technique vocale/chant » de 3 heures 45 à 4 heures hebdomadaire.
- 1 poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe « Danse » de 13 heures à 15 heures 30 hebdomadaires.
- 1 poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe « Guitare » de 10 heures à 11 heures hebdomadaires.
- 1 poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe « Eveil musical » de 11 heures à 11 heures 30 hebdomadaires
- 1 poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe « Danse HIP HOP » de 6 heures 30 à 7 heures 45 hebdomadaires.

**DIT** que le tableau d'effectif est modifié,

**DIT** que le niveau de rémunération et que le régime indemnitaire seront basés sur les grades du cadre d'emploi des Assistants d'enseignement artistique.

**DIT** que les crédits seront prévus au budget 2014 de la ville et suivants.

### **70 - Modification de quatre postes d'adjoints d'animation de 2ème classe**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**MODIFIE** quatre postes d'adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet et de les faire évoluer à temps complet

**DIT** que le tableau d'effectif est modifié,

**DIT** que le niveau de rémunération et que le régime indemnitaire seront basés sur le grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe.

**DIT** que dans le cas de recherches infructueuses d'agents titulaires, le recrutement, s'il ne peut s'effectuer dans les conditions statutaires, pourra être pourvu par une candidature non titulaire.

**DIT** qu'en cas de recrutement d'agents non titulaires, la rémunération pourra être fixée sur la grille de rémunération des adjoints d'animation territoriaux de 2<sup>ème</sup> classe de la fonction publique territoriale en fonction du niveau d'expérience du candidat.

**DIT** que les crédits seront prévus au budget 2014 de la ville et suivants.

Séance levée à 21 h 40